

Labellisation des meetings natation course 2025-2026

La ligue nouvelle aquitaine de natation souhaite renforcer le lien avec les clubs et les comités départementaux dans l'organisation et l'harmonisation des compétitions inscrites au calendrier sportif.

En complément du programme régional (championnats de ligue), un circuit de meetings labellisés par la ligue à destination de différents publics est coordonné en lien avec les organisateurs de compétition.

- Circuit **LNA Tour** : Juniors / Seniors
- Circuit **LNA Conférence** : Benjamins 2 / Juniors / Seniors
- Circuit **LNA Challenge** : Avenir / Benjamins

Afin de définir une organisation optimale, et d'obtenir la labellisation, le club organisateur s'engage à respecter les critères de labellisation présenté ci-dessous.

La demande devra être formulée par le club, avec signature du comité départemental, elle sera validée par la ligue avec avis de directeur sportif et du président.

1. Mission du club organisateur

Le club est au centre de l'organisation, il est l'organisateur et le responsable de la manifestation.

- Il se charge notamment de toute demande et déclaration auprès de sa collectivité concernant la mise à disposition du bassin et le respect du règlement intérieur de l'établissement.
- Il définit le programme de la compétition, édite une plaquette de présentation, l'affiche, définit les modalités de récompenses et gère les récompenses.
- Après déclaration par la ligue de la compétition via extranat, le club est déclaré « gestionnaire » il doit finaliser la mise en ligne de la compétition.
- Il communique directement sur la tenue de son évènement et transmet à la ligue l'ensemble des informations.
- Il détermine le jury de tête de la compétition ainsi que les personnes gestionnaires du chronométrage et de la gestion informatique de la compétition.
- Selon les besoins, le club devra solliciter ligue et comité départemental pour la mutualisation du matériel de chronométrage (cf. convention spécifique).
- Il invite ses partenaires, élus locaux et toute autre personne de son choix.
- Il valorise la labellisation de son meeting par la présence du logo de la ligue sur la plaquette de présentation et la valorisation du partenariat sur ses divers canaux de communication (réseaux sociaux, affiches, presse, etc...)

De manière générale le club organisateur s'engage à tout mettre en œuvre afin de proposer une organisation optimale dans l'intérêt des sportifs et du bon déroulement de la compétition. Une attention sera notamment portée sur la durée et les horaires de chaque réunion, une limite haute de participants pourra être envisagée et sera adapté aux capacités d'accueil de l'établissement.

2. Mission du comité départemental

Les comités départementaux sont invités à soutenir toute organisation de compétition se déroulant sur son territoire. L'aide pourra être matérielle, humaine et/ou financière.

Le comité s'engage à promouvoir et valoriser auprès de ses partenaires le calendrier des manifestations sportives de son territoire.

Le comité sollicitera notamment l'ensemble des officiels de son territoire à venir participer à la manifestation.

3. Mission de la ligue

- Elle coordonne le calendrier sportif et valide les dates des meetings labellisés en lien avec les organisateurs.
- Elle inscrit officiellement chaque meeting labellisé au programme sportif régional. *Les dates sont protégées (catégories et niveaux de pratique identique).*
- Elle communique et relaie les informations transmises par chaque organisateur de compétition.
- Elle déterminera l'équipement chronométrique nécessaire, pour chaque niveau de labellisation.
- Elle déclare les compétitions sur extranat (lieu, date, bassin). Chaque organisateur déclaré comme gestionnaire de la compétition doit en suite finaliser la mise en ligne.
- Elle valorise le partenariat avec chaque club organisateur sur ses réseaux sociaux notamment.

4. Labellisation et contrepartie

La labellisation est soumise à un droit d'entrée de **250 €** par compétition.

En contrepartie, chaque club organisateur reçoit une dotation de lots ARENA d'une valeur de 250€.

Labellisation des meetings natation course 2025-2026

Club organisateur :

Manifestation :

Label sollicité : **LNA TOUR** **LNA CONFERENCE** **LNA CHALLENGE**

Date de la compétition : Lieu :

Type de bassin : 25M 50M INTERIEUR EXTERIEUR

Couloirs : 6 8 10

Je soussigné(e),, président(e) sollicite auprès de la ligue Nouvelle-Aquitaine la labellisation du meeting présenté ci-dessus. Le club s'engage à respecter l'ensemble des termes de la convention de labellisation et à tout mettre en œuvre afin de garantir une organisation optimale de la compétition.

Fait, le : à :

Signature :

Comité départemental de :

Fait, le : à :

Signature :

<u>Avis de la ligue :</u>	FAVORABLE	DEFAVORABLE
<i>(motif de refus :)</i>		
Grégory BECKMANN, Directeur sportif	Jean- Marc LANDAIS, président :	
Signature :	Signature :	